

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation :
08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
08 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance : Marc
LANDSHEERE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Nathalie LEROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Guyène THIBAUDEAU a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON.
Monsieur BAILLEUX Thierry arrivé à 20h04

SUBVENTIONS A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE ET A L'OGEC SAINTE MARIE POUR LES CLASSES DECOUVERTES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES 2023

RAPPORTEUR : FABRICE HUMEAU

Délibération 2023-ASEJ-09-03

Par délibération n°2022-ASEJ-08-06 du 8 décembre 2022, la commune, avait attribué les subventions suivantes :

Compte	Code service	Association ou structure	Montant
6574	1704	Coopérative scolaire (voyage scolaire) soit 232 enfants du CP au CM2 x 46 €	10 672 €
6574	1704	Coopérative scolaire (activités pédagogiques diverses) soit 345 enfants de la TPS au CM2 x 4,40 €	1 518 €

¹ ces dépenses seront réglées pour 50 % en janvier 2022 et 50 % au plus tard au 2^e trimestre 2022, en cas de réalisation du voyage

Compte	Code service	Association ou structure	Montant
6574	1704	OGEC Saint- Marie (classes découvertes) soit 102 enfants du CP au CM2 x 46 €	4 692 €
6574	1705	OGEC Sainte-Marie (activités pédagogiques diverses) soit 172 enfants de la TPS au CM2 x 4,40 €	756,80 €

¹ ces dépenses seront réglées pour 50 % en janvier 2023 et 50 % au plus tard au 2^e trimestre 2023, en cas de réalisation du voyage

Pour l'année 2023/2024, il est proposé :

- 1- un maintien de la subvention à 46€ par enfant,
- 2 - un maintien pour les activités pédagogiques diverses à 4,40€ par enfant,
- 3- Un maintien des modalités votées de la délibération n° 2022-ASEJ-08-06.

Il peut ainsi être proposé :

Compte	Code service	Association ou structure	Montant
6574	1704	Coopérative scolaire (voyages scolaires) soit 206 enfants du CP au CM2-6HC x 46 €	9 200 €
6574	1704	Coopérative scolaire (activités pédagogiques diverses) soit 318 enfants de la TPS au CM2-7HC x 4,40 €	1 368,40 €

¹ ces dépenses seront réglées pour 50 % en janvier 2024 et 50 % au plus tard au 2^e trimestre 2024, en cas de réalisation du voyage

Compte	Code service	Association ou structure	Montant
6574	1705	OGEC Saint- Marie (classes découvertes) soit 109 enfants du CP au CM2-8HC x 46 €	4 646 €
6574	1705	OGEC Sainte-Marie (activités pédagogiques diverses) soit 189 enfants de la TPS au CM2-13HC x 4,40 €	774,40 €

¹ ces dépenses seront réglées pour 50 % en janvier 2024 et 50 % au plus tard au 2^e trimestre 2024, en cas de réalisation du voyage

Vu l'avis favorable de la commission finances et développement économique du 6 décembre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires du 5 décembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTÉ** ces propositions.
- ▶ **PRÉCISE** que ces dépenses valent ouverture de crédits et seront imputées au budget principal 2024.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 15 décembre 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

